



## Heures de travail

-----  
Par Lilou24150

Bonjour

Actuellement j'ai été embauché en cdd 108h/ mois mon employeur m'a dit que la semaine prochaine elle avait pas d'heures pour moi, elle m'a déduit cette semaine . A tellement le droit? De plus elle a perdu un contrat ou je travailler et veux me déduire mes heures sur mon contrat en sachant qu'il y a d'autre travail ou elle pourrait me mettre ( beaucoup de chantier de nettoyage) à telle le droit de le faire ? Je vous remercie par avance de vos réponses.

-----  
Par janus2

Bonjour,

Votre employeur est obligé de respecter le contrat de travail. Il doit donc vous fournir du travail pour l'horaire prévu. S'il ne le fait pas, il doit cependant vous payer le salaire prévu. Les heures non effectuées dans ce cadre ne sont pas à récupérer.